



---

# Revue LES TISONS

---

*Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

e-ISSN: 2756-7532

p-ISSN: 2756-7524

N° 0001, Vol.2 - Juin 2024



---

# Revue LES TISONS

---





---

# Revue LES TISONS

---

*Revue Internationale des Sciences de l'Homme et de la Société (RISHS)*



Revue indexée par

**ESJI** Eurasian  
Scientific  
Journal  
Index  
[www.ESJIndex.org](http://www.ESJIndex.org)

<http://esjindex.org/search.php?id=6845>

Éditions *Cerfed*

Arrond. 5, Sect. 22, Av. Toguiyeni

e-ISSN: 2756-7532; p-ISSN: 2756-7524  
<http://esjindex.org/search.php?id=6845>  
<http://www.revuelestisons.bf>  
[lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf)

S/C Université Joseph KI-ZERBO  
BV 30053 OUAGA 1200 Logements  
10020 OUAGADOUGOU - Burkina Faso  
(+226) 66006650/70104853

## PRÉSENTATION/POLITIQUE ÉDITORIALE

Sous l'impulsion de M. Fatié OUATTARA, Professeur titulaire de philosophie à l'Université Joseph KI-ZERBO, et avec la collaboration d'Enseignants-Chercheurs et Chercheurs qui sont, soit membres du Centre d'Études sur les Philosophies, les Sociétés et les Savoirs (CEPHISS), soit membres du Laboratoire de philosophie (LAPHI), une nouvelle revue vient d'être fondée à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous le nom de « Revue LES TISONS ».

Revue internationale des Sciences de l'Homme et de la Société, la Revue LES TISONS vise à contribuer à la diffusion de théories, de connaissances et de pratiques professionnelles inspirées par des travaux de recherche scientifique. En effet, comme le signifie le Larousse, un tison est un « morceau de bois brûlé en partie et encore en ignition ».

De façon symbolique, la Revue LES TISONS est créée pour mettre ensemble des tisons, pour rassembler les chercheurs, les auteurs et les idées innovantes, pour contribuer au progrès de la recherche scientifique, pour continuer à entretenir la flamme de la connaissance, afin que sa lumière illumine davantage les consciences, éclaire les ténèbres, chasse l'ignorance et combatte l'obscurantisme à travers le monde.

Dans les sociétés traditionnelles, au clair de lune et pendant les périodes de froid, les gens du village se rassemblaient autour du feu nourri des tisons : ils se voient, ils se reconnaissent à l'occasion ; ils échangent pour résoudre des problèmes ; ils discutent pour voir ensemble plus loin, pour sonder l'avenir et pour prospecter un meilleur avenir des sociétés. Chacun doit, pour ce faire, apporter des tisons pour entretenir le feu commun, qui ne doit pas s'éteindre.

La Revue LES TISONS est en cela pluridisciplinaire, l'objectif fondamental étant de contribuer à la fabrication des concepts, au renouvellement des savoirs, en d'autres mots, à la construction des connaissances dans différentes disciplines et divers domaines de la science. Elle fait alors la promotion de l'interdisciplinarité, c'est-à-dire de l'inclusion dans la diversité à travers diverses approches méthodologiques des problèmes des sociétés.

Semestrielle (juin, décembre), thématique au besoin pour les numéros spécifiques, la Revue LES TISONS publie en français et en anglais des articles inédits, originaux, des résultats de travaux pratiques ou empiriques, ainsi que des mélanges et des comptes rendus d'ouvrages dans le domaine des Sciences de l'Homme et de la Société : **Anthropologie, Communication, Droit, Écologie, Économie, Environnement, Géographie, Histoire, Linguistique, Philosophie, Psychologie,**

## **Sociologie, Sciences politiques, Sciences de gestion, Sciences de la population, etc.**

Peuvent publier dans la Revue LES TISONS, les Chercheurs, les Enseignants-Chercheurs et les doctorants dont les travaux de recherche s'inscrivent dans ses objectifs, thématiques et axes.

La Revue LES TISONS comprend une Direction de publication, un Secrétariat de rédaction, un Comité scientifique et un Comité de lecture qui assurent l'évaluation en double aveugle et la validation des textes qui lui sont soumis en version électronique pour être publiés (en ligne et papier).

### **MODE DE SOUMISSION ET DE PAIEMENT**

La soumission des articles se fait à travers le mail suivant : [lestisons@revuelestisons.bf](mailto:lestisons@revuelestisons.bf).

L'évaluation et la publication de l'article sont conditionnées au paiement de la somme de cinquante mille (50.000) francs CFA, en raison de vingt mille (20.000) francs CFA de frais d'instruction et trente mille (30.000) francs CFA de frais de publication. Le paiement desdits frais peut se faire par Orange money (00226.66.00.66.50, identifié au nom de OUATTARA Fatié), par Western Union ou par Money Gram.

### **CONSIDÉRATION ÉTHIQUE**

Les contenus des articles soumis et publiés (en ligne et en papier) par la Revue LES TISONS n'engagent que leurs auteurs qui cèdent leurs droits d'auteur à la revue.

### **NORMES ÉDITORIALES**

Les textes soumis à la Revue LES TISONS doivent avoir été écrits selon les NORMES CAMES/LSH adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38<sup>e</sup> session des CCI.

Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.



Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (ex : 1. ; 1.1.; 1.2; 2.; 2.2.; 2.2.1; 2.2.2.; 3.; etc.).

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées);
- Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

*Exemples :*

En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens (...) ».

Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

Le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakitè, 1985, p. 105).

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Editeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Editeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2<sup>nd</sup>e éd.).

Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur :

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

AUDARD Catherine, 2009, *Qu'est ce que le libéralisme ? Ethique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogenes*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.

L'article doit être écrit en format « Word », police « Times New Roman », Taille « 12 pts », Interligne « simple », positionnement « justifié », marges « 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ». La longueur de l'article doit varier entre 30.000 et 50.000 signes (espaces et caractères compris). Le titre de l'article (15 mots maxi, taille 14 pts, gras) doit être écrit (français, traduit en anglais, vice-versa).

Le(s) Prénom(s) sont écrits en lettres minuscules et le(s) Nom(s) en lettres majuscules suivis du mail de l'auteur ou de chaque auteur (le tout en taille 12 pts, non en gras).

Le résumé (200 mots maxi, taille 12 pts) de l'article et les mots clés (05) doivent être écrits et traduits en français/anglais.

#### **DIRECTION DE PUBLICATION**

*Directeur* : Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Directeur adjoint* : Dr Moussa COULIBALY, Assistant, Économiste, Université Nazi Boni (Burkina Faso)

#### **RESPONSABLE DES FINANCES**

Mme Fati IDOGO, Agent des Services administratifs et financiers, UFR/SH, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

#### **SECRÉTARIAT DE RÉDACTION**

*Secrétaire* : Dr Noumoutiè SANGARÉ, Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso)

*Membres* : Dr Abdoul Azize SODORÉ, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Beli Alexis NÉBIÉ, Assistant, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Boubié BAZIÉ, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Édith DAH, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Mathieu Beli DAÏLA, MA, Linguiste, Université de Dédougou (Burkina Faso); Dr Paul-Marie MOYENGA, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Sampala Fati BALIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); M. Jean Baptiste PODA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Lazard T. OUÉDRAOGO, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Mahamat OUATTARA, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); M. Saïdou BARRY, Doctorant en Philosophie, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso).

#### **COMITÉ DE LECTURE**

Dr Abdoul Karim SAÏDOU, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Aimé D. M. KOUDBILA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr M. Alice SOMÉ/SOMDA, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Awa OUOBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Bouraïman ZONGO, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Calixte KABORÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Cheick Bobodo OUÉDRAOGO, MC, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Clotaire Alexis

BASSOLÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Damien DAMIBA, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Dimitri Régis BALIMA, MC, Communicologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Donatien DAYOUROU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Edwige DEMBÉLÉ, MA, Économiste, Université NAZI BONI (Burkina Faso); Dr Étienne KOLA, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Évariste R. BAMBARA, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ézaïe NANA, IR, Sociologue, INSS/CNRST (Burkina Faso); Dr Fernand OUÉDRAOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gaoussou OUÉDRAOGO, MC, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Gauthier YÉ, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Georges ROUAMBA, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado KABORÉ, CR, Historien, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Hamado OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Hamado Joël OUÉDRAOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Isidore YANOOGO, MC, Géographe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Issaka YAMÉOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Jean-Baptiste P. COULIBALY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Jérémie ROUAMBA, MC, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kalifa DRABO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Kassem Salam SOURWEIMA, MC, Politiste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Kizito Tioro KOUSSÉ, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Landry COULIBALY, MA, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Lassané YAMÉOGO, MA, Communicologue, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Dr Lassina SIMPORÉ, MC, Archéologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Léon SAMPANA, MC, Politiste, Université Nazi BONI (Burkina Faso); Dr Léonce KY, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Madeleine WAYAK PAMBÉ, MC, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Magloire É. YOGO, MA, Sciences de l'éducation, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Moussa DIALLO, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ (Burkina Faso); Dr Narcisse Taladi YONLI, MA, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Noumoutié SANGARÉ,

Assistant, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Ollo Pépín HIEN, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Pascal BONKOUNGOU, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Paul-Marie BAYAMA, MC, Philosophe, ENS de Koudougou (Burkina Faso); Dr R. Ulysse Emmanuel OUÉDRAOGO, MA, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Rasmata BAKYONO/NABALOU, MC, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Relwendé DJIGUEMDÉ, Assistant, Philosophe, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso); Dr Rodrigue BONANÉ, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Rodrigue SAWADOGO, MC, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Dr Roger ZERBO, MR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Serge SAMANDOU, MR, Philosophe, Institut des Sciences des Sociétés (Burkina Faso); Dr Souleymane SAWADOGO, MA, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Stanislas SAWADOGO, MA, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Tongnoma ZONGO, CR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Dr Yacouba BANWORO, MC, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zakaria SORÉ, MC, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Zoubere DIALLA, MA, Sociologue, Centre universitaire de Manga, UNZ, (Burkina Faso).

#### **COMITÉ SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL**

Pr Abdoulaye SOMA, PT, Constitutionnaliste, Université Thomas SANKARA (Burkina Faso); Pr Abdramane SOURA, PT, Démographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Abou NAPON, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Aklesso ADJI, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Alain Casimir ZONGO, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Alkassoum MAÏGA, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Amadé BADINI, PT, Philosophe, Université Norbert ZONGO (Burkina Faso); Pr Augustin LOADA, PT, Politiste, Université Saint Thomas d'Aquin (Burkina Faso); Pr Augustin PALÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr B. Claudine Valérie ROUAMBA/OUÉDRAOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bernard KABORÉ, PT, Linguiste, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Bilina BALLONG, PT, Philosophe, Université de Lomé (Togo); Pr Bouma F. BATIONO, PT,

Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille KONÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Cyrille SEMDÉ, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr David Musa SORO, PT, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Pr Edmond Yao KOUASSI, PT, Philosophe, Université de Bouaké (Côte d'Ivoire); Pr Emmanuel M. HEMA, PT, Écologue, Université de Dédougou (Burkina Faso); Pr Emmanuel Malolo DISSAKÈ, PT, Philosophe, Université de Douala (Cameroun); Pr Eustache R. K. ADANHOUNME, PT, Philosophe, Université Abomey Calavi (Benin); Pr Fabienne LELOUP, Sociologue, Université Catholique de Louvain-Mons (Belgique); Pr Fatié OUATTARA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Foé NKOLO, PT, Philosophe, Université Yahoundé I (Cameroun); Pr Frédéric MOENS, Communicologue, IHECS, Bruxelles (Belgique); Pr Gabin KORBÉOGO, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Georges ZONGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Hamidou Talibi MOUSSA, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Issiaka MANDÉ, PT, Historien, Université du Québec à Montréal (Canada); Pr Jacques NANEMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-François DUPEYRON, PT, Philosophe, Université de Bordeaux (France); Pr Jean-Marie DIPAMA, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Jean-Claude KALUBI-LUKUSA, PT, Sociologue, Université de Sherbrooke (Canada); Pr Jean-Pierre POURTOIS, PT, Psychopédagogue, Université de Mons (Belgique); Pr Lassane YAMÉOGO, PT, Géographe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Léon MATANGILA MUSADILA, PT, Philosophe, Université de Kinshasa (RD Congo); Pr Léopold Bawala BADOLO, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ludovic KIBORA, DR, Sociologue, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Magloire SOMÉ, PT, Historien, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mahamadé SAVADOGO, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Mamadou L. SANOGO, DR, Linguiste, Institut des Sciences des Sociétés/CNRST (Burkina Faso); Pr Moukaila Abdo Laouali SERKI, PT, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Pr Pierre G. NAKOULIMA, PT, Philosophe, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Ramane KABORÉ, PT, Sociologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Pr Sébastien YOUNGBARÉ, PT, Psychologue, Université Joseph KI-ZERBO (Burkina Faso); Dr Amadou TRAORÉ, MC, Sociologue, Université de Ségou

(Mali); Dr Décaird KOUADIO KOFFI, MC, Philosophe, Université Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Djédou Martin AMALAMA, MC, Sociologue, Université de Korhogo (Côte d'Ivoire); Dr Emmanuel YAOU, MA, Sociologue, Université de Kara (Togo); Dr Gérard AMOUGOU, MC, Socio-politiste, Université de Yaoundé II (Cameroun); Dr Ibrahim KONÉ, MA, Philosophe, Université Peleforo Gon COULIBALY (Côte d'Ivoire); Dr Idi BOUKAR, A, Philosophe, Université Abdou MOUMOUNI (Niger); Dr Idrissa S. TRAORÉ, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali); Dr Issouf BINATÉ, MC, Historien, Université Alassane OUATTARA (Côte d'Ivoire); Dr Jean-François PETIT, MC HDR, Philosophe, Institut catholique de Paris (France); Dr Landry Roland KOUDOU, MC, Philosophe, Université Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire); Dr Mouhamoudou El Hady BA, MC, Sociologue, Université Cheick Anta Diop (Sénégal); Dr Mamadou Bassirou TANGARA, MC, Économiste, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (Mali); Dr N'golo Aboudou SORO, MC, Lettres modernes, Université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire); Dr Oumar DIA, MC, Philosophe, Université Cheick Anta Diop de Dakar (Sénégal); Dr Pierre-Étienne VANDAMME, Philosophe, Université Catholique de Louvain (Belgique); Dr Raphael KONÉ, Ph. D, Historien, Université Cergy de Pontoise – EA7517 (France); Dr Samuel RENIER, MC, Sciences de l'éducation, Université de Tours – EA7505 EES (France) ; Dr Tiéfing SISSOKO, MC, Sociologue, Université des Lettres et des Sciences de Bamako (Mali).



**Anthropologie comparée des institutions  
foncières *Assiê kpangni* et *Tarafôlô* : éléments  
pour une consolidation du lien social en Côte  
d'Ivoire**

*Comparative anthropology of Assiê kpangni and  
Tarafôlô land institutions : elements for a  
consolidation of social link in Côte d'Ivoire*

**COULIBALY Gninlnan Hervé**, *Maître-Assistant*  
Université Péléforo GON COULIBALY  
de Korhogo, Côte d'Ivoire  
gninlnan7@gmail.com

**Pour citer cet article**

---

COULIBALY Gninlnan Hervé, 2024, « Anthropologie comparée des institutions foncières *Assiê kpangni* et *Tarafôlô* : éléments pour une consolidation du lien social en Côte d'Ivoire », *Revue LES TISONS*, N° 0001, Vol.2, Juin, p. 195-215.



**Résumé :** Le nord et le sud ivoiriens ont très souvent été instrumentalisés et catégorisés dans le processus de définition de la citoyenneté. Le but de cette contribution est de montrer que Agnis et Sénoufos, en tant que communautés issues du nord et du sud, sont loin d'être deux sociétés insolubles ou que l'on pourrait opposer. En effet, ces deux sociosphères offrent davantage de convergences culturelles que de prétextes de clôture identitaire. À travers une démarche anthropologique traduite par des entretiens auprès de 67 acteurs locaux et la documentation, des investigations ont questionné la spécificité et le rôle social des institutions foncières dans ces deux champs sociaux. Les résultats indiquent que agnis et sénoufos ont en commun la matrilinearité comme système de parenté. Celle-ci est la matrice de gouvernance foncière de l'*Assié kpanhi* et du *Tarafôlô* qui sont par ailleurs des référents pour la définition de l'autochtonie locale. Il y a donc une parenté structurale entre ces deux chefferies ethno-sociales de terre. Ainsi à l'ombre des évidences anthropologiques, l'axe nord-sud qui a alimenté la plupart des crises socio-foncières en Côte d'Ivoire, constitue une ressource et un tremplin qui offrent davantage d'arguments pour la consolidation du lien social, que de motifs pour le repli sur soi des identités.

**Mots-clés :** *Assié kpanhi*, *Tara fôlô*, institution foncière, lien social, Côte d'Ivoire

**Abstract:** *The ivoirian north and south have very often been instrumentalized and categorized in the process of defining citizenship. The aim of this contribution is to show that Agnis and Sénoufos, as communities from the north and the south, are far from being two insoluble societies or ones that could be opposed. Indeed, these two sociospheres offer more cultural convergences than pretexts for identity closure. Through an anthropological approach translated by interviews and documentation, investigations questioned the specificity and social role of land institutions in these social fields. The results indicate that agnis and sénoufos have matrilineality in common as kinship system. This one is the land governance matrix of Assié kpanhi and tarafôlô which are also references for the definition of local autochtony. There is therefore a structural relationship between these two ethno-social land chiefdoms. Thus, in the shadow of anthropological evidence, the north-south axis that has fueled most of the socio-land crises in Côte d'Ivoire, constitutes a resource and a springboard which offers more*

*arguments for the consolidation of the social bond, than reasons for the withdrawal of identities.*

**Keywords** : Assiê kpanyi, Tara fôlô, *land institution, social link, Côte d'Ivoire*

## **Introduction**

La dynamique du lien social en Côte d'Ivoire a très souvent été une variable dépendante des conflits fonciers, car les crises majeures que ce pays a connues ont été une inférence de l'étanchéité des liens entre dynamique sociale et dynamique foncière (G.H. Coulibaly, 2016, p. 9 ; J.-P. Chauveau, 2003, p. 8 ; J.-P. Chauveau et al, 2012, p. 3).

Ces tensions ont par ailleurs eu pour déterminant, une instrumentalisation politique qui a exacerbé des réflexes identitaires (J.-P. Chauveau, 2000, p.7). En effet, le marché politique ivoirien ancré sur les référents ethniques, a contribué à l'occurrence des conflits fonciers, par le concept controversé de l'ivoirité. Justifié par sa tendance politique (K. Niamkey, 1996, p.6) comme étant l'affirmation souverainiste des idiosyncrasies ivoiriennes, l'ivoirité sera à rebours caractérisé par certains de ses opposants (S. Konaté et L. Yéo, 2014, p. 81) d'« essentialisme stratégique ».

Pour eux, ce concept a été conçu implicitement à l'encontre de « l'altérité insoluble », autrement dit le ressortissant du nord. Cette dialectisation de l'ivoirité entre culture et politique (B. Thiémélé, 2003, p.175) va accroître l'ethnisation des rapports fonciers dans une nation où le référentiel linguistique est structurant de la communication sociale. Ainsi dans plusieurs régions forestières à forte mixité sociale, en favorisant l'expression de l'irrédentisme, la problématique foncière a été à la base de conflits, avec pour toile de fond l'antagonisme entre idéologie de la terre et idéologie du territoire. L'exacerbation ethno-sociale du foncier va par conséquent faire naître une situation de crise ouverte faisant observer : « conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte-d'Ivoire ». La rébellion de 2002, genèse du désordre social et politique ivoirien, en sera une de ses expressions les plus

ostensibles (F. Akindès, 2004, p. 23 ; M. Koné, 2006, p. 3 ; J.-P. Chauveau et *al*, 2010, p. 54).

La conséquence de ces crises socio-foncières à l'échelle nationale ivoirienne a été la fragilisation, voir la déstructuration du lien social, spécifiquement entre le nord et le sud. L'objectif assigné à cette contribution est de ce point de vue d'explorer, dans un contexte historique et politique d'usage des identités par le facteur foncier, des éléments de correspondance culturelle qui pourraient contribuer à une co-construction de l'idéal communautaire.

Notre hypothèse est que le fonctionnement et le rôle des institutions foncières agni et sénoufo offrent des éléments pertinents de symétrie culturelle et sociale, qui pourraient constituer des leviers d'édification du vivre ensemble.

En vue de confronter cette présomption heuristique à l'épreuve des faits, la progression de notre argumentaire suit la progression suivante : dans un premier temps, nous précisons l'ancrage conceptuel de l'étude ; dans un deuxième temps nous mettons en exergue le régime de production de la preuve ; dans un troisième acte nous exposons les résultats des investigations qui sont ultimement discutés.

### **1. Institution foncière : esquisse de caractérisation conceptuelle**

La mise en perspective comparative sous le *nexus* anthropologique *assié kpangni-tarafóló*, exige une instruction du concept d'institution. Ainsi pour J. Rahel (2021, p. 5), l'institution est la colonne vertébrale du social qui lui confère forme et stabilité. Elle est une structure constituée de normes et de pratiques et a donc un caractère supra personnel. Selon E. Durkheim (2007, p. 78), on peut appeler « institution » les croyances et tous les modes de conduite établis par la collectivité ; ceux-ci étant prédéfinis avant leur intériorisation par l'individu.

Considérée sous ce sens structural, l'institution est une organisation de l'action collective. Elle est ainsi dotée d'une existence propre en dehors des consciences individuelles et se caractérise par un ensemble d'usages établis. Il y a pour ainsi dire dans le concept

d'institution une double dialectique que V. Tournay (2011, p. 87) désigne d'une part par « l'instituant », le processus par lequel un groupe tend à s'organiser ; et d'autre part par « l'institué », l'aboutissement de cette dynamique. Conséquemment à ces définitions, l'institution foncière se décline comme « une instance pérenne d'autorité dotée de pouvoirs légitimés par tous » (S. Sanou, 2008, p. 6).

L'institution foncière est donc dans le cadre de cette étude un dispositif coutumier, caractérisé par une logique interne qui fait valoir l'existence de règles, socialement acceptées et effectivement invoquées (H. Ouédraogo, 2011, p. 13). Elle s'inscrit ainsi dans le champ de régulations foncières locales de fait.

Cependant la variabilité des contextes locaux dans lesquels évoluent ce dispositif, ne peut permettre une généralisation des formes institutionnelles foncières locales. En effet autant les pratiques endogènes sont variées et dynamiques, autant leur structuration varie d'un champ social à un autre (Ouédraogo, *op cit.*, p. 15). C'est ce qui fait dire à J.P. Colin et *al* (2022, p. 19) que la perspective institutionnelle du foncier exige de tenir compte de trois facteurs : (i) la composante « règles et contraintes » de toute institution ; (ii) sa capacité à organiser les relations entre individus et (iii) un certain degré de stabilité.

Par ailleurs J. P. Chauveau (*op cit.*, p. 4) montre que dans une perspective d'« arrangement institutionnel », les « petits reçus », bien qu'informels, ont contribué à stabiliser les relations foncières marchandes entre migrants et autochtones dans les zones forestières ivoiriennes. A.P. Gaouli Bi (2012, p. 47), par contre, soutient que dans l'itinéraire de sécurisation foncière locale, l'institution du tutorat, censée régenter dans une forme d'économie morale les relations socio-foncières entre autochtones et allogènes, favorise des manœuvres opportunistes et des coups de force par les premiers. Ce qui débouche inéluctablement sur des conflits. Ainsi, la consubstantialité de la dimension foncière et de la dimension sociale (G.H. Coulibaly, *op cit.*, p. 8) informe sur la centralité des institutions foncières dans la stabilité du lien social.

## **2. Démarche et outils**

Nous développons dans cette section le trajet méthodologique de l'étude.

### **2.1. Régime de production de la preuve**

Analyser dans une perspective comparative, le rôle que peut jouer les institutions foncières *assié kpangni* et *tarafóló* dans la stabilité du lien social nord-sud, nécessite de considérer les paliers en profondeur de logiques culturellement et historiquement situées. À cet égard, l'étude s'inscrit dans une approche nécessairement qualitative en vue d'identifier, par immersion sociologique, les invariants dans le fonctionnement des superstructures foncières en étude. Cette perspective permet également d'entrevoir les opportunités qu'elles offrent dans l'inversion de la courbe de fracture identitaire.

### **2.2. Parties prenantes à l'étude**

Les cibles de l'étude sont essentiellement constituées des aînés sociaux<sup>25</sup>; des animateurs des institutions foncières sénoufos et agnis<sup>26</sup> et des acteurs de l'administration décentralisée impliquée dans la cohésion sociale. Au total, 63 aînés sociaux (24 en pays agni et 39 en pays sénoufo), 2 chefs de terre (agni et sénoufo) et 2 directeurs départementaux de la réconciliation nationale d'Aboisso (sud comoé) et du Poro (nord) ont été individuellement entretenus, soit 67 enquêtés au total.

### **2.3. Technique de collecte des données**

Il s'agit pour l'essentiel de l'analyse de contenu et de l'entretien.

#### **2.3.1. Analyse de contenu**

Le foncier comme fait intrinsèquement enchâssé dans le social et comme sujet d'intérêt national, a régulièrement alimenté non seulement le débat public, mais aussi suscité la prolifération dans la production scientifique. En effet les ramifications économique, sociale et politique de la question foncière ivoirienne en ont fait un fait social total. C'est la raison pour laquelle s'intéresser au

---

<sup>25</sup> Anciens, chef de village, notables, chefs de ménage

<sup>26</sup> En l'occurrence *le tarafóló* et *l'assié kpangni*, chefs de terre sénoufo et agni

thésaurus sur le foncier dans son rapport avec les enjeux de construction nationale, constitue une fenêtre d'opportunité pertinente d'investigations. De ce point de vue, nous nous sommes intéressés aux articles, aux rapports d'études et aux thèses qui ont permis de décliner et de peaufiner notre problématique. Le stock de données d'investigations collectées dans le cadre de notre thèse de Doctorat (G.H. Coulibaly, 2016, p. 98) en pays sanwi a également été exploité.

### ***2.3.2. Entretien***

Les entretiens de l'étude ont porté sur les centres d'intérêt suivants : (i) la perception réciproque des agnis et sénoufos ; (ii) le rôle et le fonctionnement de la chefferie de terre ; (iii) le système de parenté des agnis et des sénoufos ; (iv) le rapport du système de parenté à l'institution foncière et à la citoyenneté locale.

## **3. Résultats**

La restitution des investigations de terrain relativement à notre axe de recherche, est ici exposée.

### ***3.1. Le nord et le sud ivoirien : dynamique d'une frontière interne***

Le processus historique de déconstruction du lien social nord-sud est dans ce canevas exposé et analysé.

#### ***3.1.1. Économie de plantation et migration nord-sud***

Les opportunités offertes par l'économie de plantation des régions de la basse-côte dans le contexte historique de disparités nord/sud, ont conduit de nombreux actifs originaires du septentrion ivoirien à migrer vers ces bassins de spéculations rentières. Ainsi, par exemple en pays Sanwi du sud-est forestier, bassin de production des cultures industrielles, la population autochtone a accueilli ses premiers migrants Baoulé et de nordistes dès la période coloniale. Le milieu rural forestier agni va par conséquent connaître une profonde mutation dans sa morphologie sociale, à travers les rôles de pourvoyeur de force productive du nord ; et d'employeur de main-d'œuvre du sud. Le lien social sud/nord dans ce contexte caractérisé par la multi culturalité, est stabilisé à la fois par la

capacité d'absorption de la pression foncière et par un cadre historique de promotion de la diversité sociale.

### ***3.1.2. Le foncier dans la fracture sociale nord/sud***

La saturation des disponibilités foncières des fronts pionniers, conséquence d'une agriculture extensive et marchande, de la pression démographique et du renouvellement intergénérationnel des acteurs fonciers, vont faire de l'espace de mixité sociale stable, un champ social disputé entre autochtones d'un côté et allochtones et allogènes de l'autre. D'autant que dans l'imaginaire de la plupart des autochtones forestiers, la proximité culturelle entre nordistes et ressortissants des pays de l'hinterland, leur confère une similitude sociologique.

À la question de la justice distributive de la terre, consécutive à l'inflation foncière entre acteurs aux identités plurielles, va se greffer la problématique du rapport des étrangers à la citoyenneté. Ainsi dans les localités forestières, le sujet foncier, en participant à la définition des identités individuelles et collectives, a contribué à des conflits entre étrangers et autochtones. Cette cristallisation sociale autour du foncier a été amplifiée par une instrumentalisation politique qui a fait migrer l'idée d'un nationalisme panafricain à un nationalisme inclusif.

### ***3.1.3. Agni et Sénoufos : perceptions réciproques***

« Les sénoufos ? Bon franchement je ne connais pas grand-chose d'eux à part qu'ils sont au nord là-bas » (A.K., ancien agni);

« C'est un peuple de la savane, et chez eux là-bas il paraît que y a beaucoup de leurs frères maliens, burkinabés et autres » (E.J., notable agni);

« Tout ce que je sais, c'est que c'est chez eux y a le Poro qui est très mystique ! » (E.K.I., chef de famille agni »;

« Ce que je sais des agnis, c'est que les gens disent qu'ils sont méchants et racistes » (T.G., notable sénoufo);

« Les agnis sont très fiers et égoïstes » (C.K, assistant du chef de terre);

« Agni ? Ils sont vers Aboisso là-bas je crois...c'est des gens qui ne se mélangent pas aux autres » (S.KA., chef de famille sénoufo).

Comme en atteste les verbatims supra, les investigations (entretiens) sur le degré de connaissance et de perception réciproques entre agnis et sénoufos montrent une approximation cognitive traduite par des préjugés réciproques entre ces deux entités ethno-sociales. Cette méconnaissance et ces images d'Épinal collectivement partagées est un facteur de distanciation sociale et de régionalisation des identités dans une Côte d'Ivoire constituée d'une « poussière d'ethnies ».

### ***3.2. Assiê kpanjangni et Tarafôlô : une ressource pour la consolidation du lien social entre le nord et le sud ivoirien***

En dépit de leur distance géographique et de la spécificité de leur système de gouvernance politique, agnis et sénoufos, à travers leurs différentes institutions foncières locales, offrent des aspects de similarité, capitalisables pour l'édification du lien social.

#### ***3.2.1. Considérations introductives sur les Agni-Sanwis et les Sénoufos***

L'*Assiê kpanjangni* désigne en agni du sanwi le « chef de la terre ». Ce groupe social (agni), situé dans le sud-est de la Côte-d'Ivoire, constitue une monarchie rattachée à la civilisation Ashanti du Ghana. Elle est une société conservatrice et dynastique, mais aussi constituée d'une frange notable d'étrangers constitués d'allochtones et d'allogènes attirés par les perspectives de l'économie de plantation : Baoulé, Dioula, Togolais, Nigériens, Burkinabés. Comme en atteste le verbatim en infra, les agnis se plaisent, à travers un discours élitiste, à s'identifier comme un peuple mythique :

Chez nous il y a le moggya, c'est-à-dire le sang qui est très important. Car nous agnis notre sang c'est entre nous, ça ne se mélange pas. On n'est pas comme les autres et notre origine même, avant de parler du Ghana, c'est l'Égypte (K.S.R., notable de Krindjabo).



Tout comme *l'assiê kpangni* chez les agni-sanwi, le *tarafôlô* est le chef de terre en pays sénoufo. Ce groupe social est géographiquement situé dans le nord ivoirien, plus précisément dans son bastion social qui est Korhogo. Sur leur origine, le narratif mythologique donne le récit suivant :

Nous les sénoufos sommes des descendants des Mandébélés, peuple de chasseurs et de cultivateurs dont l'origine est le sud du Mali. Notre groupe est composé de nombreux sous-groupes dont les nafanas, les fodonons, les tchébara qu'on retrouve aussi bien dans le tchologo que dans la bagoué » (S.T., Chef de terre de Korhogo)

Trois grandes classes sociales sont structurantes de cette société : les nobles ou hommes libres, les hommes de caste et les anciens esclaves. La catégorie des hommes de castes se répartit entre les *fonombélés* (forgerons), les *lorbos* (bijoutiers) et les *koulés* (fabricants de statues et des masques religieux).

### **3.2.2. Assiê kpangni et Tarafôlô : éléments d'invariance**

Nous mettons en exergue dans cette partie, les éléments de correspondance culturelle et sociale entre les sénoufos et les agnis.

#### **3.2.2.1. Gouvernance foncière locale**

*L'assiê kpangni*, tout comme son alter ego le *tarafôlô*, sont deux institutions de régence foncière qui fonctionnent dans la sociologie agni et sénoufo indépendamment de la chefferie politique.

Chez nous l'*assiê kpangni* est à part et le *klo kpangni* aussi est à part. Le premier lui, il gère tout ce qui concerne les problèmes de terre et le deuxième lui il gouverne le village. Mais quand y a des problèmes d'héritage ou de palabres sur un terrain, le *klo kpangni* et l'*assiê kpangni* travaillent ensemble pour les régler (K.A., Notable agni).

Être *tarafôlô* ça veut dire que tu as un pouvoir que les ancêtres t'ont donné sur la terre. Donc si on veut bien analyser, c'est le *tarafôlô* qui est le vrai propriétaire de la terre, donc le premier chef. Ce pouvoir il le délègue au *kahafôlô* pour régner sur les affaires du village. C'est ce qui

fait que dans certains villages sénoufos, le tarafôlô peut être aussi kahafôlo » (S.L., chef de famille sénoufo).

Cette spécification fonctionnelle s'explique par leur rôle éminemment sacré, qui tire sa légitimité sociale dans le lien généalogique avec le primo occupant et les divinités telluriques : notamment *ka tyeleo* (dieu féminin) et *ka tyolo* (dieu masculin) chez les sénoufos ; et *assié ousson* chez les Agni. L'*assié kpangni* se distingue donc de la chefferie politique incarnée par le *klo kpangni* généralement assisté du *tufuhinin*, sorte de porte-parole du chef ; et des *abusua kpangni* regroupant l'ensemble des notables. Également le *tarafôlô* fonctionne en toute autonomie du *kahafôlô* (ou *kegfôlô*), le chef de village.

En pays sénoufo le statut de chef de terre confère un droit éminent sur l'ensemble des terres relevant du canton. Cette prérogative lui est socialement légitimée par son lien de descendance avec l'ancêtre éponyme *Mandébélé*. Sa fonction est essentiellement religieuse, rituelle et de juge foncier. L'*assié kpangni* tout comme le *tarafôlô* sont par ailleurs tous deux garants de l'ordre social sur les terres, et il n'y en a aucune exploitation sans leur accord. Ils constituent la superstructure en matière foncière et ont un droit de reconversion sur les terres.

### **3.2.2.2. Assié kpangni, tarafôlô et citoyenneté locale**

Par ailleurs *assié kpanbi* et *tarafôlô* sont des référents de l'autochtonie locale. Car c'est à partir du statut fixé par le sol que se modulent dans les champs sociaux agni et sénoufo, les relations hors du sol. En d'autres termes, c'est la reconnaissance historiquement légitimée de la propriété foncière par ces institutions, qui définit la nature des liens dans l'espace social. L'*éyôfoué* (agni) ou le *nambong* (sénoufo) c'est-à-dire « l'étranger », se reconnaît alors par sa qualité d'usufruitier du sol qui lui est conféré par le chef de terre et non d'ayant-droit ; ce qui limite ses droits sociaux dans la communauté. Ainsi seuls les natifs ou les autochtones, en l'occurrence les *sanvin ba* (agni) ou les *kapiseo* (sénoufo) ont des droits reconnus par le chef de terre à l'intérieur de leur matriclan ; ce qui leur donne de facto le droit de parole dans les affaires de la communauté. La chefferie de terre constitue donc à la fois pour l'agni et le sénoufo un lieu de

mémoire et de légitimation qui oriente la distribution des rôles et statuts sociaux.

### **3.2.2.3. Assiê kpangni, tarafôlô et système matrilineaire**

En dépit de leur distance géographique, les chefferies de terre agni et sénoufo évoluent dans une convergence fonctionnelle par rapport au système de parenté qui est d'obédience matrilineaire. En effet, ces deux champs sociaux co-construisent leurs trajectoires successorales sur le principe utérin : les neveux sénoufos et agnis, les *narou* et les *awonxoua*, héritent tous deux de l'oncle, le *lébô* et le *wanibin*. Ils (neveux) ont donc sur la terre un pouvoir juridique complet, la *plena in re potestas*, dont la légitimité est garantie par les chefs de terre.

Chez nous les agnis on dit que seule la femme connaît le vrai père de l'enfant. C'est pourquoi l'enfant a son héritage dans la famille maternelle, par le frère de la maman (N.E., Ancien agni)

Le sénoufo a comme vrai père le frère de sa maman. Ce sont à lui que reviendront ses biens s'il meurt. Chez nous c'est comme ça, même les enfants directs ne peuvent pas hériter de leur père. Mais le neveu quand il reçoit l'héritage, en principe ce n'est pas pour lui seul, c'est pour gérer pour les enfants de son oncle (K.D., Ancien sénoufo)

Ainsi les filiations *siê / wa* (agni) et *tôfô / tchafôl (sénoufo)*<sup>27</sup>, sont dans les parentés traditionnelles agni et sénoufo, plus nominales que fonctionnelles. Puisque « le vrai père de l'enfant » se trouve dans la lignée avunculaire. Le chef de famille exerce donc un droit d'administration foncière transmissible aux seuls héritiers que constitue le groupe des enfants de la sœur. Par conséquent, après le père, c'est la sœur aînée<sup>28</sup> qui est la plus considérée parce que ce sera son fils qui deviendra le chef de famille. L'assiê kpanhi et le tarafôlô sont donc idéologiquement déterminés dans leur fonctionnement par le système matrilineaire qui régent l'ensemble de la sociabilité.

---

27 Relation Père / Fils

28 *Anianmanbla kpanhi* (agni), *miyéfoni* (sénoufo)

#### **3.2.2.4. Assiê kpanjangni, tarafôlô et gestion des conflits fonciers**

Les conflits fonciers chez les agnis comme chez les sénoufos sont une récurrence qui fait partie intégrante de la dynamique sociale. L'intégration des pratiques culturelles dans l'économie de marché qui favorise une marchandisation de plus en plus accentuée de la terre, crée en effet des rapports fonciers conflictuels au sein des ménages, avec parfois des externalités avec des acteurs extrafamiliaux. Ainsi les acteurs ruraux agnis et sénoufos font très souvent face, à travers des instances judiciaires locales, à des jugements de conflits fonciers entre vifs. Ces conflits fonciers sont de plusieurs ordres : conflits sur la délimitation de parcelles, sur l'héritage foncier, sur des ventes non autorisées de parcelles au nom de la famille... Dans ces différents cas, l'assiê kpanjangni tout comme le tarafôlô est sollicité pour le règlement des litiges. Cependant, ce qui est visé dans ces contentieux fonciers par ces acteurs institutionnels, c'est moins une judiciarisation stricto sensu du problème qu'une socialisation du différend.

Lorsqu'il y a des conflits fonciers chez nous, le plaignant peut toucher le tarafôlô qui convoque la partie adverse. Il écoute les deux parties avec chacun ses preuves, car lui il connaît chaque famille ainsi que les limites des parcelles de terrain de chacune d'elles. Dans tous les cas le tarafôlô juge sur la base de la vérité en cherchant à préserver la paix sociale (O.K., assistant du tarafôlô).

Les palabres sur les terres ne finissent pas chez nous. Chaque jour y a des tensions dans les aboussoua (familles) : soit quelqu'un a vendu une parcelle de terre de la famille sans avertir les autres, soit les enfants à cause de la modernité réclament la terre de leur papa qui est décédé alors que la tradition dit ça revient à leurs cousins. Quand y a pas d'ententes, on essaie de faire intervenir l'assiê kpanjangni car c'est lui qui représente les ancêtres, donc ce qu'il dit sur les affaires de terrain, tout le monde doit respecter (A.M., notable agni).

Agnis et Sénoufos ont donc la même approche socialisée de résolution des conflits fonciers à travers l'institution de la chefferie de terre.

### ***3.3. Klo kpangni et tarafôlô : une ressource sociologique au service d'un interactionnisme dynamique sud / nord ivoirien***

Les différentes crises socio-foncières et leurs relents politiques qui ont impacté plus globalement l'unité nationale en Côte d'Ivoire et plus spécifiquement les relations sud / nord, ont inspiré des mesures institutionnelles, en vue de consolider le lien social. Dans ce sens une chambre des rois et chefs traditionnels a vu le jour en 2014, en vue de contribuer à la résolution des conflits ; et un ministère a été dédié à la réconciliation nationale en 2020.

Ces initiatives régaliennes somme toute pertinentes et opportunes, n'ont malheureusement pas encore eues de matrices d'actions à la fois dans le diagnostic sociologique du délitement du lien social nord/sud et de mises en œuvre de systèmes d'actions concrètes en vue de le redynamiser. Pourtant comme l'a montré l'analyse des verbatims sur la perception réciproque agnis-sénoufos, une bonne part des tensions qui ont émaillé cette relation est liée aux préjugés, à la méconnaissance de l'Autre dans sa différence et sa spécificité :

Je pense pour ma part que ce pays a trop souffert des problèmes identitaires entre le nord et les peuples forestiers du sud qui sont essentiellement liés à la fiction hégémonique qu'une certaine classe politique a voulu attribuer à certaines ethnies sur d'autres. Il faut donc une nouvelle offre politique qui prône l'idéal du destin communautaire sur les particularismes régionaux (Médiateur de la République pour la région du Poro).

Le lien social reste fragile. On n'a pas d'autres choix que de nous rapprocher les uns les autres, de nous parler, d'aller à la découverte de l'autre pour le connaître et non le juger. Et comme vous pouvez le voir agnis et sénoufos sont deux peuples qui s'ignorent, mais qui partagent de nombreuses similitudes culturelles et foncières (Secrétaire Mairie d'Aboisso, sud-comoé).

Notre étude a révélé que bien que géographiquement distantes, les sociétés agni et sénoufos sont proches non seulement dans le rôle et le fonctionnement de leurs institutions foncières qui régissent la citoyenneté locale, mais aussi dans leur système de parenté matrilineaire. Ces éléments de convergence et de similarité socio-

culturelle pourraient donc être capitalisés et mis au service du renforcement de l'intégration de ces deux espaces sociaux.

Ces actions pourraient se décliner par (i) des rencontres d'immersion sociologique réciproque entre les acteurs traditionnels et politiques locaux des deux sphères sociales ; (ii) *le klo kɔpangni* et *le tarafôlô* étant des acteurs-clés du dispositif foncier local dont la fonction est déterminante dans la stabilité sociale, ils pourraient servir de relais majeurs de la politique de réconciliation nationale en œuvrant à la pacification des relations intercommunautaires en contexte de mixité sociale ; (iii) inclure dans les journées de la paix ivoirienne des programmes télévisuels, des journées de sensibilisation et d'édification sur les spécificités historiques et les facteurs de convergence entre les peuples du nord et du sud en vue de réduire le poids des préjugés.

#### 4. Discussion

En Côte d'Ivoire, les facteurs d'accroissement démographique, de développement de l'économie de marché, de l'agriculture extensive et de la politisation des identités, ont favorisé de nombreux conflits fonciers à relents ethniques. Le lien social sud / nord en a été ainsi désagrégé par le fait de l'ethnicité politique. La thèse qui sous-tend cette contribution est que ces crises socio-foncières se sont nourries de la méconnaissance et du préjugé sur l'altérité. De ce point de vue, l'étude a révélé des éléments de convergences socio-culturelles autour de *l'assiê kɔpangni* agni et du *tarafôlô* sénoufo, qui peuvent contribuer à la consolidation du lien social sud / nord. Autrement dit, nous posons l'interculturalité comme « médiation interne » (M. Casteigts, 2009, p. 182) dans la problématique de la « question foncière et la construction nationale » (J.P. Dozon, 2000, p.52) et plus spécifiquement dans la fracture Sud-Nord. C'est bien la posture que défend l'UNESCO (2010, p. 279) en prônant l'investissement dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel en contexte de crise du lien social.

En effet, dans un contexte pluriethnique comme celui de la Côte d'Ivoire, « la compétence interculturelle » (E. Guine-Boucheron, 2011, p. 339) est une perspective pertinente dans le processus de reliance post-crise ethno-sociale. Capitaliser les invariances socio-

foncières entre agnis et sénoufos dans la perspective de l'optimalisation de leur intégration, constitue selon les termes de M. Blanc (2009, p. 29) une démarche de « transaction sociale » ; c'est-à-dire un compromis comprenant échange, négociation et poursuite d'un intérêt collectif. Pour l'auteur, l'approche par la transaction sociale permet l'établissement de compromis entre anciennes et nouvelles valeurs, dans le cadre d'une crise communautaire. C'est également en ce sens que milite la thèse de « dialogue interculturel » que défend S. Thor-André (2017, p. 317) : une interaction constructive et positive entre des personnes ou groupes culturellement différents. En somme, comme le soutient M. Gellereau (2003, p.4), les représentations des identités culturelles doivent être au service du territoire.

Mais la pertinence sociale de cette démarche d'intégration du nord et du sud par la médiation de l'interculturel, n'est pas unanimement partagée. En effet, M.C. Michaud (2017, p. 137) est plutôt favorable aux « frontières ethniques ». Car pour l'anthropologue, ce sont elles qui définissent le groupe social et maintiennent son identité. Pour lui le groupe se perpétue quand ses frontières sont préservées et quand la dichotomie entre le « Nous » et le « Eux » est maintenue. Par ailleurs, notre approche fait face à un certain nombre de contraintes politiques ivoiriennes à transcender. Il s'agit de tendances ethno-nationalistes confligènes.

Premièrement, l'idéologie controversée de l'« ivoirité » forgée dans les années 90, qui a été définie par ses auteurs et défenseurs (L.B. Niava, 1974, p. 13 ; H.K. Bédié, 1995, p. 103) comme l'expression de la particularité identitaire ivoirienne. Force est de reconnaître par contre que ce concept peine à faire consensus entre « culture » et « politique » (B.R. Thiémélé, 2003, p. 75) et crée la confusion entre origine et nationalité. Il a constitué de fait une causalité du malaise social entre sudistes, favorables à l'idéologie de « l'ivoirien de souche » qu'il promeut ; et nordistes, qui l'ont plutôt ressenti comme exclusionniste et catégorisant (A. Bamba, 2014, p. 5 ; F. Akindès et *al.*, 2000, p. 16 ; J.P. Dozon, *op. cit.*, p. 138).

Deuxièmement, il y a l'idéologie de la charte du nord, une forme de national-régionalisme construit sur fond présumé d'injustice à

l'encontre du nordiste. Mais ce « nordisme », en tant que réplique de l'ivoirité, a le défaut de (re)produire des kystes identitaires (C. Sandlar, 2005, p. 301).

Troisièmement, l'idéologie du « rattrapage ethnique », une variante de la charte du nord, dont l'objectif est d'inverser la sous-représentativité supposée des gens du septentrion ivoirien dans les sphères politiques et administratives (L.B. Niava, 2017, p. 12).

### **Conclusion**

L'histoire politique, culturelle et sociale de la Côte d'Ivoire, est intimement liée à sa terre. De fait une économie politique de l'Etat ivoirien implique une anthropologie du foncier. Cette consubstantialité du foncier et du social s'est par ailleurs révélée productrice de conflictualité et de repli identitaire dans le contexte d'économie marchande de la terre. Ainsi dans les zones forestières où s'est historiquement construite une mixité sociale forte, consécutive à la migration de travailleurs originaires du nord, de nombreux conflits fonciers ont caractérisé les relations sociales entre autochtones, allogènes et allochtones.

Le rapport au foncier de l'appartenance collective des acteurs va par conséquent cristalliser le lien social autour de logiques essentialistes. Le foncier comme lieu de socialité va donc informer les différentes trajectoires des crises sociales à travers les idéologies identitaires de l'ivoirité, du rattrapage ethnique et de la charte du nord. Le lien social sud / nord s'en trouvera ainsi négativement impacté et gravement affecté par le marché politique.

Dans ce contexte où le foncier a servi de levier à la territorialisation des identités, nous l'avons plutôt appréhendé comme facteur de médiation sociale à travers une anthropologie comparée de *l'assié kɔpangni* (sud) et du *tarafôlô* (nord). Cette démarche anthropologique heuristique qui privilégie la fonction sociale du foncier, nous a ainsi permis d'explorer des perspectives de restauration et d'intégration sociale entre le nord et le sud, à partir d'invariances et de régularités culturelles entre leurs deux institutions locales de régence foncière. La consolidation du lien social entre le nord et le sud est donc envisageable, pour peu



qu'une économie politique de leur intégration soit capitalisée à partir de la régularité des pratiques institutionnelles *assié kpanyi* et *tarafôlô*.

### Références bibliographiques

AKINDES Francis, 2004, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Dakar, CODESRIA.

BABO Alfred et Droz Yvan, 2008, « Conflits fonciers. De l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte-d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines* Vol4, N° 192, p. 741-764.

BAMBA Assouman, 2014, « L'ivoirité comme intention d'unité », in *Ethiopiennes*, N°93, p. 1-8

BEDIE Henri Konan, 1995, *Les chemins de ma vie*, Paris, Plon.

BLANC Maurice, 2009, « La transaction sociale : genèse et fécondité heuristique », in *Pensée plurielle*, Vol 1, N°20, p. 25-36.

CASTEIGTS Michel, 2009, « Transactions interculturelles et intégration territoriale. Le cas du pays Basque », in *Pensée Plurielle*, Vol 2, N°21, p. 179-193.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2000, « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », in *Politique Africaine*, N° 78, p. 94-125.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2002, « L'institution du tutorat entre autochtones et migrants et sa dynamique. L'économie morale paysanne, L'Etat, les rapports interethniques et la définition des droits fonciers en pays Gban » (Côte-d'Ivoire), Document de travail provisoire, IRD-REFO.

CHAUVEAU Jean-Pierre, 2003, « Crise foncière, crise de la ruralité et relation entre autochtones et migrants sahéliens en Côte-d'Ivoire », in *OutreTerre*, Vol 2, N°11, p. 247-264.

CHAUVEAU Jean-Pierre et DOZON Jean-Pierre, 1988, « Ethnies et Etat en Côte-d'Ivoire », in *Revue française de science politique*, Vol 38, N°5, p. 732-747.

CHAUVEAU Jean-Pierre, COLIN Jean-Philippe, BOBO Samuel, KOUAME Georges et KONE Moussa, 2010, « Côte-d'Ivoire : la question foncière à l'épreuve de la paix », in *Territoires d'Afrique*, Vol 2, N°4, p. 53-59.

CHAUVEAU Jean-Pierre, COLIN Jean-Philippe, BOBO Samuel, KOUAME Georges, KOUASSI Noël et KONE Moussa, 2012, « Côte-d'Ivoire : le foncier au cœur des enjeux de reconstruction », in Revue *Grain de Sel*, N°57, p. 28-30.

COLIN Jean-Philippe, LAVIGNE Delville Philippe et LEONARD Eric, 2022, « Analyser et comprendre les dynamiques foncières rurales contemporaines dans les pays du Sud », in Colin Jean-Philippe, Lavigne Delville Philippe et Léonard Eric (Dir), *Le foncier rural dans les pays du sud*, p.1-32.

COULIBALY Gninlan Hervé, 2015, « L'institution des tribunaux coutumiers en pays sanwi de Côte d'Ivoire : une perspective culturelle de l'intégration communautaire par la régulation locale des conflits fonciers », in *International Journal of Multidisciplinary Research and Development*, Vol 2, p. 382-391.

DOZON Jean-Pierre, 2000, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme », in *Politique Africaine*, Vol 2, N° 78, p. 45-62 .

DURKHEIM Émile, 2007, *Les règles de la méthode sociologique*, PUF, Paris, Coll. « Quadrige ».

ELIETTE Guine-Boucheron, 2011, *La compétence interculturelle chez le comédien*, Thèse de Doctorat, Université d'Avignon.

GAOULI BI Anicet Patrice, 2012, « Tutorat et conflits fonciers ruraux dans l'ouest ivoirien », Rapports de recherche du CODESRIA N° 16.

GELLEREAU Michèle 2003, « Nous et les autres : les représentations des identités culturelles au service de nouveaux territoires ? », in *Etudes de communication*, N° 26, p.1-11.

KONATE Siendou et Yéo Lacina, 2014, *L'interculturel : facteur de paix et de cohésion nationale*, Abidjan, INIDAF, p.78-82.

KONE Mariétou, 2006, « Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé », in Colloque international « *Les frontières de la question foncière-At the frontier of land issue* », Montpellier.

LANDRY Bogui Niava, 2017, « L'interprétation idéologique du concept de "rattrapage ethnique" dans la presse écrite des partis politiques en Côte d'Ivoire (2011 à 2015) », in *European Scientific Journal*, Vol 13, N° 20, p. 1-22.

LOSCH Bruno, Kieffer Guy-André, Dozon Jean-Pierre, Chauveau Jean-Pierre, Akindès Francis, 2000, « La tentation ethnonationaliste », in *Politique Africaine*, N° 78, p. 5-156.

MICHAUD Marie-Christine, 2017, « Frontières ethniques et mutations identitaire », in *Migrations Sociétés*, Vol 1, N° 167, p. 133-144.

NIAMKEY Koffi, 1996, « Le concept de l'ivoirité », in *L'ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social du Président Henri Konan Bédié*, 1996, (Sous la direction de Pr Saliou Touré), Abidjan, Presse Universitaire de Côté d'Ivoire, p. 25-42.

NIAVA Pierre, « De la griotique à l'ivoirité », in *Fraternité Matin* du 21 Novembre 1974.

Sandler Christophe, 2005, « Le national-régionalisme de la charte du Nord », in *Outre-Terre*, Vol 2, N°11, p. 295-307.

OUEDRAOGO Hubert, 2011, « De la connaissance à la reconnaissance des droits fonciers africains endogènes », in *Etudes rurales*, N° 187, p.1-16.

RAHEL Jaeggi, « Qu'est-ce qu'une (bonne) institution ? », *Trivium* [En ligne], 32 | 2021, mis en ligne le 28 janvier 2021, consulté le 18 mars 2021. URL <http://journals.openedition.org/trivium/7377> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/trivium.7377>

SANOÛ Saïdou, 2008, « La construction d'institutions locales légitimes de gestion foncière en milieu rural au Burkina Faso : assiste-t-on à une esquivance des enjeux de pouvoirs et une méprise du jeu des acteurs ? », [En ligne].<http://www.graf-bf.org/spip.php?article78>, consulté le 19 juin 2012.

THIEMELE Boa, 2003, *L'ivoirité entre culture et politique*, Paris, Ed. L'Harmattan.

THOR-ANDRE Skrefsrud, 2017, « Les difficultés du dialogue interculturel », in *Revue Lumen Vitale*, Vol 3, N° 72, p. 309-324.

TOURNAY Virginie, 2011, *Sociologie des institutions*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? ».

UNESCO, 2010, *Investir dans la diversité culturelle et le dialogue interculturel : rapport mondial de l'UNESCO*.

## Table des matières

Influences des caractéristiques socio-démographiques et scolaires dans l'orientation des étudiants de l'Université Nazi BONI ... ADIOLA Belo, KI Éric Zongui, ROUAMBA/OUEDRAOGO B. Claudine Valérie .....	15
Analyse des mutations spatiales et environnementales dans une ville post-crise : Bouaké (Côte d'Ivoire) ... TRAORÉ Kinakpefan Michel .....	45
Analyse du genre dans le manuel de mathématiques CP en langue nationale de la deuxième année de l'expérimentation du curriculum du Niger ... MAHAMANE BACHIR Ibrahim, MAMANE NASSIROU Mamane.....	73
Critique de l'autoritarisme totalitaire du libéralisme démocratique chez John Rawls et chez Jürgen Habermas ... BERTHÉ Mamoutou, MARICO Adama .....	97
Environnement et développement durable : défis et perspectives ... N'TCHA N'dah Pascal.....	117
Autonomie et utilisation de la contraception moderne chez les femmes déplacées internes au Burkina Faso ... SAWADOGO Pengdewendé Maurice, ONADJA Yentéma, SIA Drissa, SAWADOGO Nathalie, SANGLI Gabriel, BASSINGA Gaëtan, TCHOUAKET NGUEMELEU Éric .....	147
Le défigement par substitution lexicale dans la presse écrite ... MANDÉ Yassia .....	175
Anthropologie comparée des institutions foncières Assiê kpanjangni et Tarafôlô : éléments pour une consolidation du lien social en Côte d'Ivoire ... COULIBALY Gninlnan Hervé.....	195
L'immortalité artificielle dans <i>La mort de la mort</i> de Laurent Alexandre ... BYAKGUINBO Zégou, VAÏDJIKE Dieudonné	217
Le développement durable : la solution du loup déguisé en agneau aux crises environnementales ... KOUSSE Kizito Tioro .....	239

Expériences traumatiques et stratégies d'adaptation chez des policiers au Burkina Faso ... SOUBEIGA Pinguédwindé Henri Joël, OUÉDRAOGO Aïcha Nadège, ALI Delpha, YUGBARÉ Sébastien.....	277
Coexistence ethnique et stratégie de maintien de la paix dans la Commune Urbaine de Kindia, République de Guinée ... SOUMAH Ibrahima Sory II, KOUROUMA Sidiki.....	305
La culture de la tolérance et de la paix selon Locke et Voltaire .... TOGOLA Tiécoura, OUATTARA Fatié.....	329
Convergence et continuité culturelles pour une résilience face au défi sécuritaire et humanitaire au Burkina Faso ... LOUARI Yendifimba Dieudonné, OUALLY Germain.....	367
Facteurs socio-économiques et culturels d'adoption des technologies de transformation de maïs vulgarisées au Sud-Bénin ... NOUKPOZOUNKOU Missimahou Daniel, AZALOU TINGBE Emilia Mawugnon, MIDINGOYI Gnonna Soul-Kifouly .....	387
La popularité du nouchi en Côte d'Ivoire : voile et esthétique langagiers ... ZOU Goulou Jules.....	425
La contribution des idées de Kant à la lutte contre le terrorisme au sahel ... GUIGMA Marcel.....	441
Éléments pour une lecture de l'esthétique et des représentations sociales dans le conte Dida ... GNESSOTE Dago Michel.....	455
La protection de l'environnement et les conventions d'exploitation des ressources minières au Mali : Quelles articulations ? ... SIDIBÉ Adama Ladj.....	475
Dynamique socio-culturelle de la pratique des rites agricoles chez les Ifè d'Atakpamè au Togo du XIXe siècle au XXe siècle... DANDONOUGBO Nanbidou.....	503
Investissements agricoles et vulnérabilité socio-économique des producteurs dans la région des plateaux (Togo), un reel et complexe contraste ... KAMETI-ATI Koku Dodzi.....	535

A.V.I.O.N : « Le modèle entrepreneurial » dans <i>Destins de clandestins</i> de Josué GUÉBO ... WATO Pierre LIEU.....	567
Approche sociologique du vaccino-scepticisme chez les cas extrêmes au Burkina Faso ... SARIGDA Maurice.....	587
La légende Baoulé : miroir d'une esthétique littéraire et d'un leadership politique ... FANNY Yacouba.....	605
Autonomie des femmes et réalisation des intentions d'utilisation de la contraception après un an de suivi ... ZAN Lonkila Moussa, SILGA Daouda, ONADJA Yentema, BAZIÉ Fiacre, GUIELLA Georges.....	623
Sécheresses climatiques dans le Sahel nigérien : la migration comme stratégie de survie, 1900-1984 ... ABDOURHIMOU Hassane..	645
Fascination égypto-pharaonique et sens hellénique de la philosophie ... ASSEU Mafa Georges.....	661
Pour une relecture de la philosophie marxienne et nietzschéenne de la religion ... BAHJ Jean-Joel, SALIFOU Amara .....	681
Pastoralisme, orpillage et attaques des groupes terroristes dans la province du Sanmatenga au Burkina Faso ... ZONGO Tongnoma .....	703
Espace urbain et inégalités sociales dans <i>Le fou</i> de Jean-Pierre GUINGANÉ et <i>Les voix du silence</i> de Prosper KOMPAORÉ ... BAYALA Mamadou.....	719
Les facteurs explicatifs des performances des établissements privés d'enseignement post-primaires et secondaires de la ville de Ouagadougou ... BÉOGO Joseph, KALKOUNDO W. Félix...	743